

Mots clefs : Travailleur indépendant – Californie – Salarié – Droit du travail – Uber – Gig Economy – Proposition 22

Le statut des travailleurs des plateformes semble une nouvelle fois remis en question en Californie.

Depuis l'essor de nouvelles plateformes de la Gig Economy, un combat fait rage entre ces plateformes et les associations qui cherchent à défendre les intérêts des travailleurs.

En Californie, cette bataille a commencé en 2018 lorsque la Cour Suprême de Californie estima que les chauffeurs de la société de livraison Dynamex devaient être requalifiés en salariés. Dans cette décision, la Cour avait précisé les critères permettant de distinguer un travailleur indépendant d'un employé. La méthodologie appliquée par la Cour n'avantageait pas du tout les plateformes car la plupart de ces sociétés devaient requalifier les contrats en contrat de travail.

Par la suite, une loi a été adoptée par l'État de Californie, loi dite « AB5 », entérinant la jurisprudence de 2018¹.

Les plateformes Uber et Lyft ont donc contre-attaqué en organisant une vaste campagne de référendums d'initiative populaire, ces référendums avaient pour principal objectif d'accorder une meilleure rémunération et davantage de droits aux chauffeurs et livreurs, sans aller jusqu'à les requalifier en salariés. Cette campagne avait porté ses fruits puisque ces plateformes avaient récolté 58,63% de voix favorable au vote sur le statut indépendant de leurs chauffeurs et livreurs. Cependant, cette victoire n'aura duré qu'une année puisque la Cour Supérieure de Californie a jugé le 20 août 2021 que la proposition 22 était contraire à la Constitution Californienne.

Faits : La Proposition 22 a été soumise au référendum d'initiative populaire le 3 novembre 2020. Ce projet de loi avait été mis en avant par les sociétés Uber et Lyft au terme d'une vaste campagne de communication qui aura coûté plus de 200 millions de dollars à ces dernières². Selon le texte, la Proposition 22 avait pour objet principal « la promotion du droit de travailler à titre indépendant, la protection de la flexibilité du travail, l'amélioration du niveau de sécurité et la rémunération minimale des travailleurs » (Section 7450 de la Proposition 22). Suite à son adoption, plusieurs dispositions de cette loi ont fait l'objet de contestations. Cette loi prévoyait en effet dans sa section 7451 que tout chauffeur exerçant son activité à travers une plateforme de mise en relation est un entrepreneur indépendant et non un employé. De ce fait, cette disposition privait donc les chauffeurs et livreurs du régime d'indemnisation des accidents du travail. De plus, cette loi apporte une définition restrictive de ce que constitue un amendement, privant ainsi le législateur d'apporter des modifications à cette loi. En plus d'essayer de verrouiller l'accès à toute modification de la Proposition 22, cette loi empêchait enfin les travailleurs indépendants de se syndiquer, sujet qui n'est pas prévu par les objectifs énumérés par la loi.

Procédure : Suite à l'adoption de cette loi, plusieurs organisations ont demandé l'annulation du referendum à la Cour Suprême de Californie. La Cour Suprême a rejeté ce recours le 3 février 2021, celle-ci a estimé que le litige devait préalablement être porté devant la Cour Supérieure de Californie³. Les organismes ont donc saisi la Cour supérieure de Californie du Comté d'Alameda en demandant l'annulation du referendum.

Problème de Droit : Une loi d'initiative populaire peut-elle priver le Parlement de son pouvoir d'amendement ?

Solution : Par sa décision du 20 Août 2021, la Cour Supérieure de Californie a déclaré la « Proposition 22 » contraire à la Constitution. La section 7451 a été déclarée contraire à la constitution car celle-ci portait atteinte aux compétences du parlement en matière de régime d'indemnisation d'accident du travail. De plus, la Cour a déclaré que la section 7465 apporte une définition erronée d'un amendement. Elle estime également que l'interdiction aux travailleurs indépendants de se syndiquer ne rentre pas dans le thème prévu par la loi. Enfin, étant donné que la section 7451 n'est pas séparable du reste de la loi, l'intégralité de la Proposition 22 est donc inapplicable.

Note :

Dans un contexte où les plateformes de mise en relation ne cessent d'être dénoncées par les organismes de défense des droits des travailleurs, la Cour Supérieure de Californie/Alameda a déclaré inconstitutionnelle la loi d'initiative populaire « Proposition 22 ».

Une loi contraire à la Constitution Californienne :

Le juge Frank Roesch de la Cour supérieure de Californie a fondé sa décision sur trois principaux points.

D'abord, la Proposition 22, dans la section 7451 prévoyait que tout chauffeur exerçant son activité à travers une plateforme de mise en relation doit être qualifié d'entrepreneur indépendant et non d'employé. Or, cet article a pour conséquence d'empêcher d'intégrer les travailleurs de plateformes dans le régime d'indemnisation d'accidents du travail. En effet, le paragraphe 3600 du Lab. Code prévoit que le régime d'indemnisation des accidents du travail est réservé exclusivement aux employés.

D'un autre côté, l'article XIV, Section 4 de la Constitution Californienne prévoit que le parlement dispose du pouvoir d'adopter des lois en matière d'indemnisation des accidents du travail, tout en précisant que cette prérogative n'est limitée par aucun autre article de la constitution.

Or, cette compétence ne serait pas exclusivement réservée au parlement si ce dernier est privé de sa capacité d'inclure les chauffeurs et livreurs de plateforme dans le régime d'indemnisation des accidents du travail.

La cour a donc conclu que la section 7451 de la « Proposition 22 » portait atteinte à l'article XIV, Section 4 de la constitution Californienne.

Le deuxième fondement de cette décision repose sur le fait que la « Proposition 22 » empêchait le Parlement d'apporter des modifications à cette loi. Conformément à l'article II, Section 10 de la Constitution Californienne, une loi adoptée à travers un referendum d'initiative populaire ne peut être amendée qu'à travers un autre referendum.

Cependant, la loi peut accorder la possibilité d'amender la loi au Parlement tout en fixant des conditions de modification, tel qu'un seuil minimum de majorité. La « Proposition 22 » exigeait dans sa section 7465 une majorité de 7/8. L'article exigeait également que toute modification de la loi devait être conforme à celle-ci.

Enfin, ce même article prévoit que toute loi visant à autoriser un organisme à représenter les intérêts des chauffeurs et livreurs des plateformes dans le cadre de leurs relations contractuelles avec ces mêmes plateformes constituerait un amendement à la Proposition 22.

La Cour Supérieure de Californie a estimé donc que cette conception de l'amendement n'était pas valable et que cet article visait à limiter le pouvoir du législateur.

Enfin, conformément à l'article II §8 (d) de la Constitution Californienne, les lois d'initiative populaire doivent être limitées à un seul sujet.

La Cour a fait remarquer que, même si elle pouvait être liée au thème de la « Proposition 22 », l'interdiction faite aux travailleurs indépendants de se syndiquer n'était pas prévue par les objectifs énumérés par la loi. Selon la Cour, cette interdiction semble uniquement avoir pour objectif de « *maintenir une main d'œuvre divisée et non syndiquée afin de protéger les intérêts économiques des plateformes* ».

Par ces motifs, la Cour Supérieure de Californie a donc considéré que les sections 7451 et 7465 étaient contraires à la Constitution Californienne. Étant donné, que la Section 7451 est inséparable de la « Proposition 22 », l'intégralité de la Proposition 22 a donc été déclarée inapplicable.

Un débat qui se reproduit dans d'autres états :

Cette décision n'aura pas donné une solution définitive au problème de qualification des travailleurs indépendants. On ne peut qu'approuver la position prise par la Cour Supérieure de Californie. Néanmoins, cette décision ne clôtura pas pour autant le débat, étant donné que les plateformes ont déjà manifesté leur intention d'interjeter appel. Si une telle décision réjouit les travailleurs de ces plateformes, celle-ci ne répond pas au problème que suscite ces nouvelles entreprises. En effet, il paraît impossible d'imposer à ces entreprises de requalifier l'intégralité des contrats les liants aux chauffeurs et livreurs en contrat de travail.

La création d'un statut particulier semble la solution la plus réaliste. Ce débat se reproduit d'ailleurs dans plusieurs autres États et même en Europe. La France a d'ailleurs opté pour la qualification de salarié dans certains décisions⁴. Dans son rapport relatif au statut des travailleurs des plateformes⁵, l'ancien président de la chambre sociale de la Cour de Cassation, Jean-Yves Frouin, rejette l'idée d'un troisième statut pour les travailleurs de plateformes mais recommande de rattacher ces travailleurs à une coopérative ou à une société de portage salarial. Les chauffeurs et livreurs seraient donc salariés de l'entreprise de portage et les plateformes seraient clientes de ces dernières.

Arrêt :

Petitioners Hector Castellanos, Joseph Delgado, Saori Okawa, Michael Robinson, Service Employees International Union California State Council, and Service Employees International Union petition the Court to issue a writ of mandate compelling Respondents State of California and Katie Hagen not to enforce any provisions of the Protect App-Based Drivers and Services Act (Bus. & Prof. Code, §§ 7448 et seq.) as unconstitutional. The act was adopted by the people of California directly as an initiative statute and is more popularly known as Proposition 22, as it was so denominated on the 2020 general election ballot. The State opposes the petition, as do the proponents of Proposition 22, Protect App-based Drivers and Services, Davis White, and Keith Yandell, who have intervened as respondents in this case. The matter came for hearing on August 20, 2021, and the Court now rules as follows.

I. WORKER'S COMPENSATION

(...)

Proposition 22 is constitutionally problematic for another reason that defies such easy resolution. Petitioners and amici law professors also make the more subtle argument that the Independent Energy Producers case is distinguishable because the statutory initiative in that case increased the power to the Public Utilities Commission, whereas Proposition 22 limits a power vested in the state legislature by the Constitution. (See Independent Energy Producers Assn. supra, 38 Cal.dth at p.1044 0.9.) Article XIV, Section 4 also provides that the Legislature shall have the power to create worker's compensation laws "unlimited by any provision of this Constitution." (Cal. Const. art. XIV, § 4.)

(...)

The grant of power is not "plenary" if the Legislature's power to include app-based drivers in the worker's compensation program is limited by initiative statute.

(...)

Proposition 22's Section 7451 is therefore an unconstitutional continuing limitation on the Legislature's power to exercise its plenary power to determine what workers must be covered or not covered by the worker's compensation system. When the People adopted Proposition 22, they expressed their intention that its provisions be severable, except that, if Section 7451 is held to be unconstitutional, the whole Act should be stricken. (Bus. & Prof. Code, § 7467, subd. (b).)

II. AMENDMENTS

(...)

The Court therefore finds that Subdivision (c)(4) unconstitutionally purports to limit the Legislature's ability to pass future legislation that does not constitute an "amendment" under Article I, Section 10, Subdivision (c).

Proposition 22 itself states that, to the degree that the provisions of Section 7465 are determined to be unenforceable, the People intended its remaining provisions to continue in full force and effect. (Bus. & Prof. Code, § 7467, subd. (a).)

III. SINGLE-SUBJECT RULE

Initiative statutes must be limited to a single "subject" (Cal. Const. art. I, § 8(d) ("An initiative measure embracing more than one subject may not be submitted to the electors or have any effect")).

(...)

No other part of Proposition 22 deals with collective bargaining rights other than Section 7465, subdivision (4), and it does so only obliquely and indirectly, as a side effect of a contested construction of certain antitrust laws as barring independent contractors from bargaining collectively. This is related to Proposition 22's subject but it is utterly unrelated to its stated common purpose. (...) It appears only to protect the economic interests of the network companies in having a divided, ununionized workforce, which is not a stated goal of the legislation.

IV. FIND AND ORDER

The Court finds that Section 7431 is unconstitutional because it limits the power of a future legislature to define app-based drivers as workers subject to workers' compensation law.

The Court finds that Section 7465, subdivision (c)(4) is unconstitutional because it defines unrelated legislation as an "amendment" and is not germane to Proposition 22's stated "theme, purpose, or subject."

Because Section 7451 is not severable from the remainder of the statute, the Court finds that the entirety of Proposition 22 is unenforceable.

Sources :

¹ P. Mourron, L'État de Californie adopte une loi anti-ubérisation, *La rem* n°52, p.71 : <https://la-rem.eu/2020/01/letat-de-californie-adopte-une-loi-anti-uberisation/>

² Avec 200 millions de dollars, Uber et Lyft s'offrent une loi sur mesure en Californie : <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/lobbying-avec-200-millions-de-dollars-uber-et-lyft-soffrent-une-loi-sur-mesure-en>

³ A. Hoffman, « California Supreme Court Rejects Challenge to Proposition 22 », *Capitol Insider*, February 3, 2021.

⁴ Cour de Cassation, Chambre Sociale, 4 mars 2020, n°19-13.316, Uber

⁵ Statut des travailleurs de plateformes numériques : les recommandations du rapport Frouin : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/277512-chauffeurs-vtc-et-livreurs-velo-recommandations-du-rapport-frouin>